Accusé de réception en préfecture 001-240100883-20221208-DEC2022-128-AU Date de télétransmission : 08/12/2022 Date de réception préfecture : 08/12/2022

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN

SIEGE 143 rue du château 01150 CHAZEY-SUR-AIN

Tél: 04.74.61.96.40

DECISION DU PRESIDENT N° D2022-128

Objet: Convention d'assistance à la gestion avec KPMG

LE PRESIDENT

VU les dispositions du Code général des collectivités territoriales relatives aux différentes délégations de compétence accordées par le Conseil communautaire au Président et notamment les articles L. 5211-10 et L. 2122-22 ;

VU la délibération n°2020-94 en date du 10 septembre 2020 donnant délégation de pouvoir au Président par le Conseil communautaire, notamment en matière de signature des contrats et conventions engageant la Communauté de communes pour un montant n'excédant pas 15 000 € HT par an, ainsi que leur avenant ;

CONSIDERANT le besoin d'assistance de la CCPA dans les domaines juridiques, économiques, organisationnels, financiers et fiscaux ;

CONSIDERANT la proposition de mission d'assistance à la gestion de KPMG ;

- DECIDE de signer une convention pour une mission d'assistance à la gestion avec KPMG pour un montant n'excédant pas 10 000 € HT, soit 12 000 € TTC.
- PRECISE que cette convention est conclue pour une durée d'un an.

En application du code général des collectivités territoriales, il sera rendu compte de la présente décision lors de la prochaine séance du Conseil communautaire. Transmise en Sous-Préfecture de Belley, le 8 décembre 2022 Publiée le 0 8 DEC. 2022

Fait à Chazey-sur-Ain, le 8 décembre 2022.

AUTE DE COM

SUR AIN

PLAINE

Le Président

de la Communauté de communes,

Jean-Louis GUYADER